



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON- SAVINA

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Convention de mise à disposition de l'outil DiviaPouce au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Côte d'Or Val de Saône Vingeanne

Dijon métropole encourage le dialogue avec les villes et EPCI qui l'entourent afin de trouver, entre autres, des solutions de mobilités durables qui répondent aux attentes communes des habitants de nos territoires. Si la croissance, le dynamisme de notre métropole profitent aux territoires périurbains et ruraux, il ne fait pas de doute qu'inversement ces espaces contribuent au développement métropolitain. Nos territoires disposent d'atouts et de richesses dont il faut tirer parti collectivement.

Afin de répondre à nos objectifs communs, Dijon métropole a la possibilité de mettre à disposition des EPCI voisins la solution de covoiturage DiviaPouce éprouvée sur le réseau DiviaMobilités.

C'est pourquoi les parties ont convenu d'une convention afin de définir les modalités de mise à disposition de cet outil. La convention précise la nature et les modalités du service ainsi que les conditions de mise à disposition des supports de communication.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de l'outil DiviaPouce au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Côte d'Or.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN POUR : 40 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN